



LISTE DES DELIBERATIONS

SEANCE COMITE DE DIRECTION DU 05 OCTOBRE 2022

Date	N°	Objet	Vote
05/10/22	2022-12	Renouvellement CDD Directrice	Approuvée
	2022-13	Décision modificative n°1	Approuvée

Délibérations transmises et validées par le contrôle de la légalité le 10 octobre 2022.

Reçues et publiées sur le site internet le 13 octobre 2022.

**DEPARTEMENT DE LA
HAUTE-SAVOIE**

**ARRONDISSEMENT DE
ST-JULIEN-EN-GENEVOIS**

N° 2022-12

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU COMITÉ DE DIRECTION**

Séance du : 05 octobre 2022

Nombre de membre du comité de direction : 19

Nombre de membre présenté ou représenté : 13

Président de séance : Monsieur ANTOINE

Secrétaire de séance : Madame BUSSAT

Nombre de membres présents ou représentés des élus Annemasse Agglo : (5) Messieurs AEBISCHER, ANTOINE, MEHDI et Mesdames MARTIN, TEPPE-ROGUET,

Nombre de membres présents ou représentés des élus du Genevois : (1) Monsieur DE VIRY.

Nombre de membres présents ou représentés des socio professionnels : (7) Mesdames BUSSAT, COUCHOURON et Messieurs TANOUS, MOUCHET, LAURENT, LESAGE et BARONNET.

Membre de L'Office de Tourisme des Monts de Genève : Mme INCANDELA Directrice, Mme MERCIER Responsable service ressourcés, Mme AILLAUD Pauline Assistante Adm&RH, Mme AVICE Cindy référente taxe de séjour.

OBJET : Renouvellement CDD Directrice de l'Office de Tourisme

Vu le code du tourisme, articles L133-4 et L133-6 et R133-11,

Vu la délibération n°2020-16 concernant la nomination de la Directrice de l'Office de Tourisme des Monts de Genève,

Le Code du tourisme prévoit dans les articles précités que notre Office de Tourisme, du fait de ses statuts sous forme EPIC, doit obligatoirement être dirigé par un Directeur.

Madame INCANDELA est engagée depuis le 1er novembre 2020 sur le poste de Directrice de l'Office de Tourisme des Monts de Genève, par un CDD de 2 ans renouvelable 1 fois,

Considérant que Mme INCANDELA donne entière satisfaction,

Au vu de cet exposé le Comité de direction,

APPROUVE à l'unanimité le renouvellement du CDD de Mme INCANDELA pour une durée de 2 ans.

M. le Président de séance certifie le caractère exécutoire du présent acte transmis en Préfecture d'Annecy.

Le 05 octobre 2022

affiché ou notifié le 05 octobre 2022

Ainsi fait et délibéré en séance,
Pour extrait conforme.

Préfecture
SGCD / P

11 0 OCT. 2022

ARRIVÉ
2

Le président
Monsieur P. ANTOINE



DEPARTEMENT DE LA
HAUTE-SAVOIE

ARRONDISSEMENT DE
ST-JULIEN-EN-GENEVOIS

N° 2022-13

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU COMITÉ DE DIRECTION**

Séance du : 05 octobre 2022

Nombre de membre du comité de direction : 19

Nombre de membre présenté ou représenté : 13

Président de séance : Monsieur ANTOINE

Secrétaire de séance : Madame BUSSAT

Nombre de membres présents ou représentés des élus Annemasse Agglo : (5) Messieurs AEBISCHER, ANTOINE, MEHDI et Mesdames MARTIN, TEPPE-ROGUET,

Nombre de membres présents ou représentés des élus du Genevois : (1) Monsieur DE VIRY.

Nombre de membres présents ou représentés des socio professionnels : (7) Mesdames BUSSAT, COUCHOURON et Messieurs TANOUS, MOUCHET, LAURENT, LESAGE et BARONNET.

Membre de L'Office de Tourisme des Monts de Genève : Mme INCADELA Directrice, Mme MERCIER Responsable service ressources, Mme AILLAUD Paulline Assistante Adm&RH, Mme AVICE Cindy référente taxe de séjour.

OBJET : Décision Modificative n°1 Budget

Vu,

- Le code général des collectivités territoriales (CGCT) et notamment ses articles L2322-1 et L2322-2;
- la délibération 2022-07 portant sur 'approbation du budget primitif 2022 des Monts de Genève,
- Le montant de 5 000 € inscrits au chapitre 022 « Dépenses Imprévues » en section de fonctionnement du budget
- L'insuffisance de crédits disponibles au chapitre 012, pour comptabiliser les charges exceptionnelles liées au contentieux avec [REDACTED]

Pour rappel l'OT a été condamné à reverser aux organismes sociaux 54 465 €, 20 000€ avaient été provisionnés.

Au vu de cet exposé le Comité de direction,

APPROUVE à l'unanimité le virement de crédits suivant sur la section fonctionnement :

- Chapitre 022 « Dépenses imprévues » : - 5 000€
- Chapitre 012 « Charge de personnel » / article 6451 « Cotisations URSSAF » : + 5 000 €

M. le Président de séance certifie le caractère exécutoire du présent acte transmis en Préfecture d'Annecy.

Le 05 octobre 2022

affiché ou notifié le 05 octobre 2022

Ainsi fait et délibéré en séance,
Pour extrait conforme.

Préfecture de la Haute-Savoie
SGCD / Pôle

11 0 OCT. 2022

ARRIVÉE
2

Le président
Monsieur P. ANTOINE

